

Conseil du XVI^e arrondissement

Séance du 18 septembre 2023

Le lundi 18 septembre deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis en séance publique dans la Salle des Fêtes de la Mairie du XVI^e arrondissement, sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Monsieur le Maire du 16^e arrondissement, le 12 septembre 2023, conformément à l'article L.2511-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Une convocation complémentaire a été adressée le 15 septembre 2023.

Étaient présents :

Francis SZPINER, Jérémy REDLER, Marie-Hélène DORVALD, Jacques-Frédéric SAUVAGE, Katherine de MEAUX, Gérard GACHET, Sophie MALLET, Rodolphe BORNIET, Isabelle NIZARD, Gilles MENTRE, Bérengère GREE, Ali OUBAALI, Lisa LELLOUCHE, Bruno LIONEL-MARIE, Sandra BOELLE, Béatrice LECOUTURIER, Samia BADAT-KARAM, Antoine BEAUQUIER, Aurélie PIRILLO, David ALPHAND, Chloé CHOURAQUI, Bénédicte RENHAS, Laura LAMBLIN BENICHO, Julien GUEDJ, Freddy COUDRIER, Alexandra BAROUCH, Laure ANSQUER, Benjamin GIRAUDAT, Joséphine MISSOFFE, Véronique BUCAILLE.

Étaient excusés :

Vanessa EDBERG, Stéphane CAPLIEZ, Véronique BALDINI, Emmanuel MESSAS, Jennifer BUNAN, Franck ALEM, Hanna SEBBAH, Bruno PARENT, Éric HELARD.

Monsieur Francis SZPINER Maire du 16^e arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19h sur l'ordre du jour prévu par la convocation à laquelle étaient jointes des notes de synthèse en application de l'article L.2121-12 du C.G.C.T. Le secrétariat de la séance est assuré par Monsieur Julien GUEDJ, Conseiller d'arrondissement.

Ordre du jour

- **162023086** Désignation du secrétaire de séance.
M. Francis SZPINER rapporteur.
- **162023087** Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 19 juin 2023.
M. Francis SZPINER rapporteur.
- **162023088** Inventaire des équipements de proximité du 16^e arrondissement pour l'année 2024.
M. Jérémy REDLER rapporteur.
- **2023 DPE 42** Subventions (24 700 euros) et conventions avec des associations œuvrant pour la réduction des déchets
M. Jérémy REDLER rapporteur.
- **2023 DLH 249** Location de l'immeuble 2-4-6 rue Gavarni et 12 rue de Passy (16^e) à Paris Habitat OPH.
M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.
- **2023 DLH 252** Location de l'immeuble 211, avenue de Versailles (16^e) à la RIVP — Bail emphytéotique.
M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.
- **2023 DAC 163** Subventions, conventions et avenants à convention avec onze structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir.
M^{me} Bérengère GREE rapporteure.
- **2023 DAC 240** Subventions (52 000 euros) à quatre bibliothèques patrimoniales parisiennes et signature d'une convention.
M^{me} Bérengère GREE rapporteure.

Ordre du jour complémentaire

- **162023094** Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 15 septembre 2023.
M. Francis SZPINER rapporteur.
- **2023 DDCT 61** États spéciaux d'arrondissement — Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2024.
M. Jérémy REDLER rapporteur.
- **2023 DDCT 62** États spéciaux d'arrondissement – Délibération cadre-investissement 2024.
M. Jérémy REDLER rapporteur.
- **2023 DDCT 63** Inventaire des équipements de proximité du 16^e arrondissement pour l'année 2024.
M. Jérémy REDLER rapporteur.
- **2023 DFA 54** Résiliation de la concession de travaux — convention d'occupation du domaine public de la propriété domaniale le Chalet de la Croix Catelan (Bois de Boulogne, Paris 16^e).
M. Jérémy REDLER rapporteur.
- **DLH 137** Réalisation dans les 12^e et 16^e arrondissements d'un programme de création de 3 logements PLA-I par SNL-Prologues — Subvention (141 154 euros).
M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.
- **2023 DLH 239** 2 avenue du Maréchal Maunoury 75016 – Indemnisation amiable d'une société en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.
M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

- **2023 DLH 263** Signature d'une convention avec l'Association départementale pour la promotion et l'accès aux droits des Tsiganes/Gens du voyage (ADEPT), gestionnaire du centre social itinérant des aires d'accueil.

M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure.

- **2023 DASCO 70** Désaffectation de l'usage scolaire de l'école maternelle Arnold Netter (12^e) et de l'école élémentaire Hamelin (16^e).

M^{me} Isabelle NIZARD rapporteure.

- **2023 DASCO 79** Collèges publics — Dotations complémentaires de fonctionnement (1 431 250 euros), subventions d'équipement (57 230 euros) et subventions pour travaux (197 257 euros).

M^{me} Isabelle NIZARD rapporteure.

- **2023 DASCO 80** Transformations Olympiques – Convention de mise à disposition de locaux et convention d'utilisation et d'animation des dojos solidaires avec la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo.

M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteure.

- **2023 DASCO 85** Collèges publics imbriqués avec un lycée — Dotations initiales de fonctionnement 2024 (2 738 585 euros).

M^{me} Isabelle NIZARD rapporteure.

- **2023 DASCO 93** Collèges publics parisiens — Modalités d'attribution des dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics.

M^{me} Isabelle NIZARD rapporteure.

- **2023 DASCO 94** Dotations de la Ville de Paris (1 402 000 euros) pour les actions éducatives des collèges publics.

M^{me} Isabelle NIZARD rapporteure.

- **2023 DASCO 95** Collèges publics parisiens — Dotations (662 347 euros) pour le soutien départemental aux projets éducatifs des collèges publics.

M^{me} Isabelle NIZARD rapporteure.

- **2023 DASCO 100** Transformations Olympiques – subventions (300.000 euros) et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 26 associations dans le cadre du projet « Éducation par le sport ».

M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteure.

- **2023 DAC 162** Subventions et conventions ou avenants à convention pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'Olympiade Culturelle.

M^{me} Bérengère GREE rapporteure.

- **2023 DJS 30** Subventions (113 000 euros) et signature d'une convention et 13 avenants avec le comité et 13 OMS.

M. Ali OUBAALI rapporteur.

- **2023 DVD 57** Soutien aux associations vélo : subventions de fonctionnement et d'investissement à 25 associations (montants 273 500 euros en fonctionnement et 194 100 euros en investissement) et conventions associées.

M. Jérémy REDLER rapporteur.

- **2023 DVD 62** Parc de stationnement DELESSERT à Paris 16^e — Avenant n° 2 de prorogation de la convention de concession.

M. Jérémy REDLER rapporteur.

- **2023 DVD 88** Déploiement à Paris de diverses zones de stockage en cas de crue de la Seine. Signature d'une convention d'occupation et d'utilisation du domaine public avec la RATP.

M. Jérémie REDLER rapporteur.

- **2023 DAE 179** Subvention d'investissement (200 000 euros) et convention avec Paris Habitat pour la réhabilitation et l'attractivité de plusieurs locaux destinés à accueillir des commerces/culturels de proximité.

M. Bruno LIONEL-MARIE rapporteur.

- **2023 DFPE 73** Subventions (1 447 829 euros), avenants 1 et 2 à la Fondation des Œuvres de la Croix Saint-Simon pour ses deux établissements hors forfait Fuligule 16^e et l'Ombelle 17^e.

M^{me} Sandra BOELLE rapporteure.

- **2023 DFPE 83** Avenant n° 1 à convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage confiée à Paris Habitat pour la création d'un multi-accueil de 36 places et d'un centre de PMI au 51 boulevard Exelmans 16^e.

M^{me} Sandra BOELLE rapporteure.

- **2023 DFPE 150** Centre multi-accueil situé 2 rue Faustin Hélie/6 place Possoz (16^e) — Convention de gestion avec Paris Habitat.

M^{me} Sandra BOELLE rapporteure.

- **2023 DFPE 160** Généralisation à l'ensemble des établissements municipaux des conseils de parents et des conseils d'établissement et modification des règlements intérieurs types proposés aux arrondissements.

M^{me} Sandra BOELLE rapporteure.

- **2023 DFPE 153** Subvention (59 500 euros) et conventions à 5 associations pour leurs actions d'accompagnement des parents à l'ère du numérique sur les 14^e, 15^e, 16^e et 19^e et sur tout Paris.

M^{me} Laura LAMBLIN BENICHOU rapporteure.

- **2023 DFPE 156** Multi-accueil et logement situés 93/99 boulevard Suchet (16^e) – Convention de gestion et de remboursement de charges Ville/Paris Habitat OPH.

M^{me} Laura LAMBLIN BENICHOU rapporteure.

La séance est ouverte à 19 h 00, sous la présidence de M. Francis SZPINER.

➤ **162023086** Désignation du secrétaire de séance.
M. Francis SZPINER rapporteur.

Sur proposition de M. SZPINER, et en l'absence d'avis contraires et d'abstentions, M. Julien GUEDJ est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

À l'unanimité du Conseil d'arrondissement, M. Julien GUEDJ est désigné secrétaire de séance.

➤ **162023087** Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 19 juin 2023.
M. Francis SZPINER rapporteur.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur le procès-verbal qui a été soumis aux membres du Conseil d'arrondissement.

En l'absence de remarques, M. SZPINER met ce compte-rendu aux voix.

Le compte-rendu de la séance du 19 juin 2023, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

➤ **162023094** Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 15 septembre 2023.
M. Francis SZPINER rapporteur.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations concernant cet ordre du jour complémentaire et, en l'absence de remarques, met ce dernier aux voix.

L'ordre du jour complémentaire du 15 septembre 2023, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

➤ **162023088** Inventaire des équipements de proximité du 16^e arrondissement pour l'année 2024.
M. Jérémy REDLER rapporteur.

➤ **2023 DDCT 63** Inventaire des équipements de proximité du 16^e arrondissement pour l'année 2024.
M. Jérémy REDLER rapporteur.

M. REDLER propose de regrouper les délibérations 162023088 et 2023 DDCT 63 qui portent toutes deux sur l'inventaire des équipements de proximité de la ville de Paris et du 16^e.

Il rappelle que la Ville de Paris a engagé un processus de décentralisation depuis plusieurs années. Cette décentralisation reconnaît le rôle des arrondissements dans des secteurs essentiels comme la petite enfance, l'éducation, la culture, le sport ou la vie associative.

La loi de février 2002 définit ainsi la nature des équipements de proximité susceptibles d'être inscrits à l'inventaire des mairies d'arrondissement. Il convient pour 2024 de mettre à jour cet inventaire élaboré en concertation avec l'ensemble des mairies d'arrondissement. L'adoption de cet inventaire constitue un préalable à l'élaboration des états spéciaux d'arrondissement pour l'exercice 2024.

M. REDLER demande aux membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir émettre un avis favorable à ces deux délibérations.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations. En l'absence de remarques, il met aux voix les délibérations 162023088 et 2023 DDCT 63.

Les projets de délibération 162023088 et 2023 DDCT 63, mis aux voix par M. SZPINER, sont adoptés à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DLH 249** Location de l'immeuble 2-4-6 rue Gavarni et 12 rue de Passy (16^e) à Paris Habitat OPH.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

M. SAUVAGE informe le Conseil d'arrondissement de l'exercice du droit de préemption par la Ville de Paris en vue de l'acquisition d'un immeuble situé à l'angle des rues de Passy et Gavarni pour un montant de 16 495 000 euros, incluant une commission de 495 000 euros.

Cet ensemble immobilier concerne deux bâtiments sur une parcelle de 750 m². Le premier bâtiment, donnant sur la rue Gavarni, comporte un rez-de-chaussée, trois étages et un appentis avec petits combles ainsi qu'une cour intérieure. Le second immeuble donne sur la rue de Passy et se compose d'un rez-de-chaussée, de cinq étages, combles et cour intérieure.

Le projet prévoit la création de 22 logements sociaux pour une surface habitable de 1 088 m² et des locaux à usage commercial d'une surface utile de 364 m².

M. SAUVAGE précise que la Ville de Paris envisage de louer cet immeuble à Paris Habitat pour un loyer capitalisé de 8 000 000 euros, soit une différence de 5 384 016 euros par rapport à sa valeur marchande. La Ville de Paris explique que cette différence figure parmi les dépenses déductibles du prélèvement sur les ressources des communes qui ne comptent pas 25 % de logements sociaux, pratique qui interroge M. SAUVAGE d'autant que le 16^e arrondissement dépasse le quota de 25 % de logements sociaux.

Des travaux sont par ailleurs prévus pour un montant évalué à 10 434 330 euros.

M. SAUVAGE fait remarquer que la Ville de Paris se garde bien de préciser le nombre de logements actuellement vacants. Il l'estime pour sa part à deux ou trois, peut-être quatre. La quasi-totalité des appartements est en effet occupée, ce qui ne permettra pas dans l'immédiat la création des 22 logements sociaux prévus par le projet. Il note en outre qu'il n'est pas précisé la typologie de ces logements.

M. SAUVAGE estime que le coût de cette opération est totalement disproportionné au regard du nombre de logements créés. Il lui semble impossible d'approuver une telle politique et propose en conséquence de rejeter la délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

À l'unanimité, le Conseil d'arrondissement rejette le projet de délibération 2023 DLH 249.

- **2023 DLH 252** Location de l'immeuble 211, avenue de Versailles (16^e) à la RIVP — Bail emphytéotique.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

M. SAUVAGE indique qu'en juillet 2023, la Ville de Paris a notifié sa décision d'acquérir l'immeuble situé au 211 avenue de Versailles au prix de 6 450 000 euros, en vue de la réalisation d'un programme de logements sociaux.

L'ensemble immobilier est situé sur une parcelle de 216 m² et est composé d'un bâtiment sur rue R+5, et de deux bâtiments sur cour en R+5 et R+1. Il comporte 17 logements d'une surface habitable de 579 m² et 3 locaux commerciaux pour une surface utile totale de 161 m².

La Ville de Paris propose de conclure un bail emphytéotique avec la RIVP pour un loyer capitalisé de 2 600 000 euros, avec une différence de 2 827 469 euros par rapport à la valeur marchande.

M. SAUVAGE précise que le programme prévoit le conventionnement de 11 logements sociaux : 10 PLAI et 7 PLUS, sachant que seuls deux logements sont actuellement vacants. La RIVP devra y réaliser des travaux évalués à 177 634 euros.

M. SAUVAGE s'interroge sur la gestion financière de cette opération qui ne permettra la création que de deux logements sociaux et propose en conséquence de voter défavorablement cette délibération.

Comme pour la délibération précédente, il déplore le fait que la Ville de Paris ait exercé son droit de préemption sans consulter au préalable la mairie d'arrondissement alors même que Madame Hidalgo déclare vouloir développer la concertation au sein de la Ville.

M. SZPINER remercie M. SAUVAGE et s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

À l'unanimité, le Conseil d'arrondissement rejette le projet de délibération 2023 DLH 252.

- **2023 DPE 42** Subventions (24 700 euros) et conventions avec des associations œuvrant pour la réduction des déchets

M. Jérémy REDLER rapporteur.

M. REDLER explique que la Ville de Paris a engagé un programme qui a pour objectif de réduire les déchets et de valoriser ceux qui ne peuvent être évités. Cette initiative comprend le soutien aux associations parisiennes impliquées dans la sensibilisation à la réduction et à la valorisation des déchets. Il est ainsi proposé d'accorder des subventions d'un montant total de 24 700 euros à cinq associations.

Pour le 16^e arrondissement, il est proposé d'octroyer une subvention de 8 000 euros à l'association Emmaüs Défi (Tout Paris) qui propose des actions de réemploi et de collecte d'objets, avec un réseau appelé Amistocks. L'association souhaite développer ce réseau et sensibiliser davantage au réemploi et à la réduction des déchets.

M. REDLER propose d'émettre un avis favorable à la délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations.

M. MENTRE souhaite savoir de quelle manière sont sélectionnées les associations à qui sont octroyées ces subventions. Il reçoit en effet de nombreuses associations qui proposent également des actions en faveur de la réduction des déchets.

M. REDLER répond qu'il s'agit d'une délibération soumise par la Ville de Paris et s'engage à poser la question aux services de la Ville.

M. SZPINER s'enquiert d'autres observations. En l'absence de remarques, il met la délibération aux voix.

Le projet de délibération 2023 DPE 42, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DAC 163** Subventions, conventions et avenants à convention avec onze structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir.

M^{me} Bérengère GREE rapporteure.

M^{me} GREE explique que la Ville de Paris souhaite s'engager à rendre les œuvres d'art accessibles à tous, en particulier aux enfants, en favorisant l'éducation artistique et en renforçant les liens avec les équipements culturels de proximité.

L'initiative « L'Art pour Grandir » a en effet pour but de faciliter la collaboration entre les services culturels et les écoles. Pour cette nouvelle édition, huit structures culturelles reconduisent leurs projets et trois nouveaux sont proposés.

M^{me} GREE précise que des établissements scolaires du 16^e font partie de ce programme pour l'accès à la culture, mais qu'aucune association du 16^e ne bénéficie de subventions. Elle propose néanmoins de voter favorablement la délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations en précisant qu'il réclame pour sa part sans relâche l'ouverture d'une deuxième bibliothèque ou d'une deuxième médiathèque dans l'arrondissement auprès de la Ville de Paris, sans succès pour le moment.

En l'absence de remarques, il met la délibération aux voix.

Le projet de délibération 2023 DAC 163, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DAC 240** Subventions (52 000 euros) à quatre bibliothèques patrimoniales parisiennes et signature d'une convention.

M^{me} Bérengère GREE rapporteure.

M^{me} GREE explique que, dans le cadre de la politique de la Ville de Paris dans le domaine culturel, il est proposé d'accorder un soutien à quatre associations œuvrant dans le domaine de la préservation du patrimoine littéraire et historique parisien.

Pour le 16^e arrondissement, il est proposé d'octroyer 20 000 euros à l'association Alliance Israélite pour l'expansion de sa bibliothèque et de sa Médiathèque Alliance Baron Edmond de Rothschild (MABER), située 6 bis, rue Michel-Ange. Avec environ 160 000 volumes et 1 000 000 de documents d'archives, il s'agit d'un des principaux centres de ressources consacrés au judaïsme en Europe.

M^{me} GREE demande aux élus du Conseil d'arrondissement de bien vouloir voter favorablement la délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DAC 240, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

Ordre du jour complémentaire

- **2023 DDCT 61** États spéciaux d'arrondissement — Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2024.

M. Jérémy REDLER rapporteur.

M. REDLER rappelle que la loi du 27 février 2002 a attribué aux conseils d'arrondissement des capacités budgétaires étendues et a établi l'architecture actuelle de leurs budgets, les états spéciaux d'arrondissement. Ils comprennent une dotation de gestion locale et une dotation d'animation locale.

Les crédits inscrits sur la dotation de gestion locale permettent essentiellement de couvrir les dépenses de fonctionnement des équipements de proximité dont le Conseil d'arrondissement a la charge.

La dotation d'animation locale a pour objet de financer les dépenses liées à l'information des habitants de l'arrondissement, à la démocratie et à la vie locales, en particulier aux activités culturelles et aux

interventions motivées par des travaux d'urgence présentant le caractère de dépenses de fonctionnement et liées à la gestion des équipements de proximité.

M. REDLER explique que le projet de délibération soumis au vote porte sur la détermination du cadre de référence de la répartition de ces dotations.

S'agissant de la dotation d'animation locale, le code général des collectivités territoriales stipule que le montant de la dotation d'animation locale est calculé et réparti entre les arrondissements par le Conseil municipal en application de critères qu'il détermine, en tenant compte notamment de la population de chaque arrondissement.

Le Conseil de Paris arrête donc chaque année les modalités de répartition des sommes destinées aux dotations des arrondissements et délibère sur le montant total des crédits qu'il se propose d'inscrire au budget de la commune.

Pour 2024, il est proposé de procéder à la répartition des crédits entre les arrondissements selon les modalités identiques à celles mises en œuvre depuis 2009. M. REDLER propose de ne pas revenir sur ces modalités que les conseillers d'arrondissement connaissent déjà.

S'agissant de la dotation de gestion locale, il indique que la loi précise qu'il appartient au Conseil de Paris de doter les conseils d'arrondissement des moyens d'assurer les dépenses de fonctionnement des équipements de proximité dont ils ont la charge.

M. REDLER demande aux membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir s'abstenir sur cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le Conseil d'arrondissement décide à l'unanimité de s'abstenir sur le projet de délibération 2023 DDCT61, mis aux voix par M. SZPINER.

➤ **2023 DDCT 62 États spéciaux d'arrondissement – Délibération cadre-investissement 2024.**
M. JérémY REDLER rapporteur.

M. REDLER rappelle que les dépenses inscrites aux états spéciaux d'arrondissement permettent essentiellement de couvrir les dépenses de fonctionnement et d'investissement des équipements de proximité gérés par les conseils d'arrondissement.

Pour 2024, il est proposé de reconduire à nouveau l'autorisation donnée aux conseils d'arrondissement en 2023 et les années précédentes en respectant les conditions suivantes :

- les équipements pour lesquels les conseils d'arrondissement effectuent des dépenses d'investissement doivent être propriété de la Ville de Paris ou gérés par la Ville de Paris.
- les décisions de réalisation des travaux liées à ces dépenses d'investissement doivent être conformes aux lois et règlements en vigueur.

Les directions techniques de la Ville de Paris apportent par ailleurs leur concours à la préparation, au suivi et au contrôle de l'exécution des opérations financées par les conseils d'arrondissement.

M. REDLER ajoute que ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la dotation d'investissement des états spéciaux d'arrondissement et est distinct de la procédure pour la programmation des investissements d'intérêt local qui permet aux maires d'arrondissement de disposer d'un pouvoir de décision sur l'entretien des équipements de proximité et des espaces publics d'intérêt local.

M. REDLER demande au Conseil d'arrondissement de bien vouloir émettre un avis favorable à la délibération.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DDCT 62, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DFA 54** Résiliation de la concession de travaux — convention d'occupation du domaine public de la propriété domaniale le Chalet de la Croix Catelan (Bois de Boulogne, Paris 16^e).

M. Jérémy REDLER rapporteur.

M. REDLER explique que la Ville de Paris a confié à la SAS Croix Catelan la rénovation et l'exploitation du Chalet de la Croix Catelan en 2013. La société devait réaliser des travaux de rénovation, créer des pavillons et développer des activités de restauration, de réceptions et d'ateliers.

Cependant, en raison de difficultés liées à des restrictions de construction dans la zone classée du Bois de Boulogne, la société a sollicité la résiliation du contrat sans indemnité. Les frais engagés ont été discutés entre les parties, et il est proposé de résilier à l'amiable la convention sans indemnité.

M. REDLER assure que la mairie du 16^e restera vigilante sur l'avenir de ce site et propose de voter favorablement la délibération.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DFA 54, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **DLH 137** Réalisation dans les 12^e et 16^e arrondissements d'un programme de création de 3 logements PLA-I par SNL-Prologues — Subvention (141 154 euros).

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

M. SAUVAGE explique que la SOLIFAP, société foncière de la Fondation Abbé Pierre, est propriétaire d'un logement de trois pièces situé au 1 rue Daumier. Elle envisage de conclure un bail emphytéotique avec SNL-Prologues, une Entreprise Solidaire à Utilité Sociale, en vue de la réhabilitation de ce logement et son conventionnement en logement PLAI.

Il indique que le droit de désignation des locataires reviendra à la Ville de Paris pour une durée de 40 ans. Ces locataires seront suivis par SNL-Prologues et seront logés à titre provisoire dans le but de les préparer à accéder à un logement social pérenne.

Le coût de l'opération s'élève à 263 126 euros, financés à hauteur de 52 840 euros par une subvention de la Ville de Paris qui apporte par ailleurs sa garantie aux emprunts PLAI à souscrire par SNL Prologues.

M. SAUVAGE propose aux membres du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable à cette délibération.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération DLH 137, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DLH 239** 2 avenue du Maréchal Maunoury 75016 – Indemnisation amiable d'une société en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

M. SAUVAGE explique qu'à la suite d'un violent orage survenu le 16 août 2022, des infiltrations d'eau ont endommagé les installations de la société Twin Studios, locataire de la Ville de Paris, dans ses locaux du 2 avenue du Maréchal Maunoury. La responsabilité de ces dommages incombe à la Ville de Paris.

L'expert mandaté par l'assureur du locataire a estimé les dommages à 9 595,20 euros TTC, un montant accepté par les services municipaux.

Il est donc proposé au Conseil d'arrondissement de délibérer sur cet accord transactionnel par lequel le locataire et son assureur renoncent à toute poursuite contre la Ville de Paris.

M. SAUVAGE invite les membres du Conseil d'arrondissement à voter favorablement la délibération.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DLH 239, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DLH 263** Signature d'une convention avec l'Association départementale pour la promotion et l'accès aux droits des Tsiganes/Gens du voyage (ADEPT), gestionnaire du centre social itinérant des aires d'accueil.

M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure.

M^{me} DORVALD annonce la mise en place par la Ville de Paris de deux aires d'accueil permanentes pour les gens du voyage, l'une dans le bois de Vincennes en 2017 et l'autre dans le bois de Boulogne en 2018, cette dernière comptant 36 places.

L'accompagnement social des familles présentes sur ces aires étant indispensable, l'association départementale pour la promotion et l'accès aux droits des Tsiganes et Gens du voyage (ADEPT) qui intervient depuis près de 50 ans en direction des gens du voyage, a créé un centre social itinérant situé en Seine-Saint-Denis et a établi des liens avec les partenaires associatifs et institutionnels.

La Ville de Paris souhaite maintenant autoriser la signature d'une convention avec l'ADEPT pour l'année 2023 incluant une subvention de 55 000 euros pour le fonctionnement du centre social itinérant, dans le cadre de la poursuite de ces actions sociales.

M^{me} DORVALD invite les élus du Conseil d'arrondissement à donner une suite favorable à la délibération.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DLH 263, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DASCO 70** Désaffectation de l'usage scolaire de l'école maternelle Arnold Netter (12^e) et de l'école élémentaire Hamelin (16^e).

M^{me} Isabelle NIZARD rapporteure.

M^{me} NIZARD déclare que, suite à la validation de la carte scolaire pour la rentrée 2023/2024 par le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale et en raison de la baisse de la démographie scolaire, il a été demandé la fermeture de l'école maternelle située au 21, rue de l'Amiral Hamelin qui comptait trois classes et une classe ULIS avec 41 élèves.

Elle précise que M. Le Préfet de la Région Île-de-France, préfet de Paris, en accord avec le recteur de l'Académie de Paris, a émis un avis favorable à cette demande de désaffectation et que conformément aux directives ministérielles, la décision finale de désaffectation du terrain appartient maintenant au Conseil municipal.

M^{me} NIZARD remercie les élus du Conseil d'arrondissement de bien vouloir donner un avis favorable à la délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. Il précise que la mairie du 16^e sera bien évidemment vigilante à l'affectation future des locaux libérés par cette écoles.

En l'absence de remarques, il met la délibération aux voix.

Le projet de délibération 2023 DASCO 70, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DASCO 79** Collèges publics — Dotations complémentaires de fonctionnement (1 431 250 euros), subventions d'équipement (57 230 euros) et subventions pour travaux (197 257 euros).

M^{me} Isabelle NIZARD rapporteure.

M^{me} NIZARD rappelle que, conformément au Code de l'éducation, la collectivité parisienne est responsable du fonctionnement, de l'équipement, et des travaux dans les collèges publics de la ville. Pour cela, elle alloue des dotations complémentaires de fonctionnement tout au long de l'année, destinées à couvrir des charges nouvelles ou exceptionnelles non prévues dans les dotations initiales.

Les dotations complémentaires de fonctionnement proposées dans cette délibération s'élèvent à un total de 1 431 520 euros, dont 395 euros pour les collèges du 16^e destinés à financer l'application EDUMALIN.

En outre, des subventions d'équipement d'un montant total de 57 230 euros seront accordées à sept établissements : aucun établissement du 16^e n'est concerné.

Enfin, pour les travaux urgents ou non techniques dans les collèges, la collectivité propose des subventions d'un montant total de 197 257 euros. Là aussi, aucun établissement du 16^e n'est concerné.

M^{me} NIZARD demande néanmoins aux élus du Conseil d'arrondissement de bien vouloir émettre un avis favorable à la délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DASCO 79, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DASCO 80** Transformations Olympiques – Convention de mise à disposition de locaux et convention d'utilisation et d'animation des dojos solidaires avec la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo.

M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteure.

M^{me} Samia BADAT-KARAM explique que la Ville de Paris, en partenariat avec la Fédération Française de Judo, souhaite développer le judo à Paris, en particulier pour les jeunes, à l'approche des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du plan « 5 000 terrains de sport » visant à développer 5 000 équipements sportifs de proximité d'ici 2024, avec notamment le soutien financier de l'État. Des

conventions seront ainsi signées avec la Fédération pour la mise à disposition de locaux dans des établissements scolaires et pour l'utilisation et l'animation de ces dojos solidaires les soirs de semaine à partir de 18h45 et le week-end.

Dans le 16^e arrondissement, la cité scolaire Janson de Sailly (Collège Delacroix) pourrait ainsi accueillir le club Judo France Paris.

Au regard du déficit de construction de nouveaux équipements sportifs par la majorité de Madame Hidalgo, M^{me} Samia BADAT-KARAM se déclare favorable à l'utilisation des gymnases au sein des établissements scolaires et rappelle qu'il s'agit d'ailleurs d'une demande récurrente faite par son groupe au Conseil de Paris.

Elle invite donc les élus du Conseil d'arrondissement à voter favorablement la délibération.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DASCO 80, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DASCO 85** Collèges publics imbriqués avec un lycée — Dotations initiales de fonctionnement 2024 (2 738 585 euros).

M^{me} Isabelle NIZARD rapporteure.

M^{me} NIZARD rappelle que le Département est en charge des collèges publics, dont les collèges imbriqués avec un lycée. Il leur attribue à ce titre des dotations de fonctionnement.

Depuis le budget 2017, le mode de calcul des dotations initiales de fonctionnement repose sur l'application de montants forfaitaires au nombre d'élèves ou à la surface. Sur ces bases, le montant total des dotations de fonctionnement attribuées s'élève à 2 738 585 euros pour l'année 2024 en baisse de 1,5 % par rapport aux dotations 2023.

Pour le 16^e arrondissement, sont concernés par ces dotations les établissements suivants :

- Claude Bernard : 76 439 euros
- Jonson de Sailly : 198 150 euros
- Jean-Baptiste Say : 107 022 euros
- Jean de la Fontaine : 150 301 euros
- Molière : 86 279 euros

M^{me} NIZARD invite les élus du Conseil d'arrondissement à émettre un avis favorable à la délibération.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DASCO 85, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DASCO 93** Collèges publics parisiens — Modalités d'attribution des dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics.

M^{me} Isabelle NIZARD rapporteure.

M^{me} NIZARD rappelle que la Ville de Paris verse chaque année une dotation pour l'action éducative aux 114 collèges publics parisiens, en plus de la dotation de fonctionnement. Cependant, le système actuel présente des inégalités entre les établissements du même groupe académique et ne sert pas efficacement les orientations éducatives de la Ville.

En effet, selon la Ville de Paris, rendre le système plus équitable consiste à changer les modalités d'attribution des dotations pour l'action éducative en ajoutant de la discrimination à la discrimination.

Ainsi, une partie de la dotation resterait forfaitaire, basée sur un indicateur appelé « forfait éducatif à l'élève ». Cet indicateur classe les collèges en cinq niveaux en fonction de critères tels que l'indice de positionnement social des familles, le taux de boursiers, et les résultats aux épreuves écrites du brevet, sans savoir si la Ville aide les mauvais résultats ou les bons résultats. Chaque niveau correspond à un montant forfaitaire attribué par élève inscrit.

M^{me} NIZARD explique qu'en 2024, 57 collèges verront leur dotation augmenter tandis que 57 connaîtront une baisse due à la prise en compte des effectifs d'élèves. Cependant, cette baisse sera compensée pour la plupart des collèges grâce à d'autres financements publics, tels que le forfait éducatif à l'élève et la part collective du Pass culture. Elle estime qu'il s'agit là de mesures ressemblant à des rustines de secours mélangeant tous les sujets.

Pour toutes ces raisons, elle propose de voter défavorablement la délibération, la prise en considération toujours plus grande des critères sociaux créant une inégalité dans le traitement des collèges publics.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DASCO 93, mis aux voix par M. SZPINER, est rejeté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DASCO 94** Dotations de la Ville de Paris (1 402 000 euros) pour les actions éducatives des collèges publics.

M^{me} Isabelle NIZARD rapporteure.

M^{me} NIZARD explique que conformément à la réforme de la dotation pour les actions éducatives des collèges (DASCO 93), la présente délibération vise à approuver le versement des dotations aux collèges, pour un montant total de 1 402 000 euros, réparti de la façon suivante :

- Dotation forfaitaire : 1 231 000 euros
- Dotation projets collégiens : 171 000 euros. Les collèges percevront un complément à leur dotation forfaitaire au titre du financement des projets lauréats des collégiens, dans la limite de 1 500 euros maximum par initiative, montant que M^{me} NIZARD estime dérisoire par rapport à la dotation globale.

S'agissant du 16^e arrondissement, il est prévu le versement des dotations suivantes :

- Claude Bernard : 16 235 euros
- Janson de Sailly : 5 945 euros
- Jean-Baptiste Say : 3 116 euros
- Jean de la Fontaine : 3 231 euros
- Molière : 7 422 euros

Bien qu'opposée à la réforme, M^{me} NIZARD considère qu'il n'est pas possible de voter contre le versement de ces dotations aux collèges de l'arrondissement et demande par conséquent aux élus du Conseil d'arrondissement de s'abstenir sur cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

À l'unanimité, le Conseil d'arrondissement s'abstient sur le projet de délibération 2023 DASCO 94, mis aux voix par M. SZPINER.

- **2023 DASCO 95** Collèges publics parisiens — Dotations (662 347 euros) pour le soutien départemental aux projets éducatifs des collèges publics.

M^{me} Isabelle NIZARD rapporteure.

M^{me} NIZARD rappelle que la Ville de Paris verse chaque année aux 114 collèges publics de la ville une dotation pour l'action éducative, en plus de leur dotation de fonctionnement. À partir de janvier 2024, de nouvelles modalités de calcul de cette dotation pour les actions éducatives des collèges ont été adoptées.

Elle explique que le présent projet de délibération concerne les mesures transitoires pour accompagner le passage d'une gestion d'année scolaire à une gestion en année civile, ainsi que la prise en compte des effectifs.

Les propositions sont les suivantes :

- Tous les collèges recevront 4/10^e de leur dotation habituelle (correspondant à 4 mois sur une année scolaire de 10 mois), calculée selon les modalités établies par la délibération 2015 DASCO 59 G.
- Les collèges qui connaîtront une diminution de leur dotation recevront un complément exceptionnel de dotation pour garantir qu'au total, avec leur dotation de 2024, ils percevront une dotation équivalente à celle de l'année scolaire 2022-2023.

En résumé, le montant total des dotations attribuées au titre des mesures transitoires pour les actions éducatives des collèges publics s'élève à 662 347 euros.

S'agissant du 16^e arrondissement, il est prévu le versement des dotations suivantes :

- Claude Bernard : 2 000 euros
- Janson de Sailly : 800 euros
- Jean-Baptiste Say : 800 euros
- Jean de la Fontaine : 800 euros
- Molière : 2 000 euros

De même que pour la délibération précédente, M^{me} NIZARD explique ne pas vouloir voter contre le versement de ces dotations aux collèges bien qu'étant opposée à la réforme et propose en conséquence aux élus du Conseil d'arrondissement de s'abstenir.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

À l'unanimité, le Conseil d'arrondissement s'abstient sur le projet de délibération 2023 DASCO 95, mis aux voix par M. SZPINER.

- **2023 DASCO 100** Transformations Olympiques – subventions (300 000 euros) et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 26 associations dans le cadre du projet « Éducation par le sport ».

M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteure.

M^{me} BADAT-KARAM explique que, dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, la Ville de Paris a élaboré un programme appelé « Transformations Olympiques » en 2019, comprenant 20 mesures. L'une de ces mesures est axée sur l'éducation par le sport et vise à lutter contre le décrochage scolaire en utilisant le sport comme levier. À ce jour, plus de 1.000 enfants ont bénéficié de ce programme.

Pour l'année scolaire 2022-2023, le programme a été étendu à 26 établissements scolaires, principalement dans des quartiers populaires de Paris. M^{me} BADAT-KARAM signale qu'aucune structure dans le 16^e n'est concernée et précise qu'il en est de même dans les 6^e, 7^e et 8^e arrondissements.

Or, M^{me} BADAT-KARAM et M. Ali OUBAALI considèrent que la pratique sportive et la transmission de valeurs par le sport doivent rassembler tous les publics, au-delà des différences sociales ou d'origine. C'est en tout cas ce qu'ils souhaitent promouvoir dans le 16^e arrondissement.

M^{me} BADAT-KARAM regrette donc vivement que la Ville de Paris fasse du clientélisme politique sur un sujet aussi important.

En conséquence, elle invite les élus du Conseil d'arrondissement à s'abstenir sur la délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

À l'unanimité, le Conseil d'arrondissement s'abstient sur le projet de délibération 2023 DASCO 100, mis aux voix par M. SZPINER.

- **2023 DAC 162** Subventions et conventions ou avenants à convention pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'Olympiade Culturelle.

M^{me} Bérengère GREE rapporteure.

M^{me} GREE rappelle que la Ville de Paris finance des projets éducatifs dans les collèges, notamment des résidences artistiques, depuis 14 ans. Ces résidences visent à développer les liens entre les établissements scolaires et les institutions culturelles, permettant aux jeunes Parisiens de s'initier aux pratiques artistiques et de découvrir des lieux de création artistique. Les résidences impliquent les élèves, les artistes, l'équipe éducative et les familles dans des ateliers artistiques variés.

En 2023-2024, ces résidences seront reconduites dans les collèges qui le souhaitent, avec un accent sur l'Olympiade Culturelle, associant l'art et le sport.

Au total, 72 résidences artistiques seront menées par 53 structures culturelles à la rentrée prochaine.

Dans ce cadre, la délibération propose d'accorder des subventions d'un montant total de 450 650 euros.

M^{me} GREE demande aux élus du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable à la délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur ce vœu. En l'absence de remarques, il met ce dernier aux voix.

Le projet de délibération 2023 DAC 162, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DJS 30** Subventions (113 000 euros) et signature d'une convention et 13 avenants avec le comité et 13 OMS.

M. Ali OUBAALI rapporteur.

M. OUBAALI rappelle qu'une subvention annuelle de fonctionnement aux Offices du Mouvement Sportif (OMS) et au Comité des OMS est proposée chaque année au vote du Conseil de Paris afin d'aider ces organismes à développer leurs activités au profit des Parisiens.

La présente délibération propose d'approuver la répartition d'une somme de 113 000 euros, entre les treize OMS et le Comité des Offices du Mouvement Sportif dont 17 000 euros pour l'OMS du 16^e arrondissement.

M. OUBAALI demande aux élus du Conseil d'arrondissement de bien vouloir émettre un avis favorable à la délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DJS 30, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DVD 57** Soutien aux associations vélo : subventions de fonctionnement et d'investissement à 25 associations (montants 273 500 euros en fonctionnement et 194 100 euros en investissement) et conventions associées.

M. Jérémy REDLER rapporteur.

M. REDLER explique qu'il s'agit d'octroyer une subvention à une association de soutien aux cyclistes. Dans le cadre du Plan Vélo 2021-2026, il est proposé d'attribuer des subventions à 25 associations parisiennes d'un montant total de 467 600 euros.

M. REDLER tient à souligner le soutien de la mairie du 16^e arrondissement à la pratique du vélo en n'opposant aucun mode de déplacement et en bonne intelligence entre tous les modes de transport.

Pour le 16^e arrondissement, la présente délibération propose d'attribuer 5 000 euros au Cyclocube qui a vocation à accompagner les citoyens à un usage quotidien du vélo au travers de différentes actions.

M. REDLER propose de voter favorablement cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DVD 57, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DVD 62** Parc de stationnement DELESSERT à Paris 16^e — Avenant n° 2 de prorogation de la convention de concession.

M. Jérémy REDLER rapporteur.

M. REDLER explique qu'il s'agit d'une délibération administrative concernant la prorogation de la convention de concession du parc de stationnement résidentiel Delessert qui arrive à échéance le 21 novembre 2024.

Il précise que ce parc comporte 254 places de stationnement destinées à l'usage de longue durée. Il est exploité par la SAEMES.

Dans le cadre d'un projet visant à associer le parc Delessert au parc Passy, une prolongation de 12 mois et 9 jours de la concession est proposée afin d'harmoniser les dates d'échéance avec celles du parc Passy arrivant à échéance au 1^{er} avril 2026.

M. REDLER ajoute que cette opération est prévue dans l'intérêt général et n'implique pas de coûts supplémentaires pour la Ville. Il demande donc d'émettre un avis favorable à la délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DVD 62, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DVD 88** Déploiement à Paris de diverses zones de stockage en cas de crue de la Seine. Signature d'une convention d'occupation et d'utilisation du domaine public avec la RATP.

M. Jérémy REDLER rapporteur.

M. REDLER explique que dans le cadre de son PPRI, la RATP a sollicité une assistance pour protéger les accès du réseau de transport souterrain de Paris contre les inondations de la Seine en cas de crue.

Cela comprend l'autorisation de créer des zones de stockage temporaires sur la voirie parisienne pour faciliter la logistique d'acheminement des équipements nécessaires à la protection anti-crue. Ces mesures doivent éviter les conséquences d'une crue centennale qui inonderait une grande partie du réseau de métro et de RER.

À l'issue de plusieurs réunions de travail, la Ville de Paris autorise la RATP à mettre en place six zones de stockage temporaires pour une intervention rapide en cas de crue, dont la Place d'Auteuil dans le 16^e arrondissement.

Il est donc proposé d'autoriser la Maire de Paris à signer avec la RATP une convention d'occupation et d'utilisation du domaine public.

M. REDLER demande aux élus du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable à la délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DVD 88, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DAE 179** Subvention d'investissement (200 000 euros) et convention avec Paris Habitat pour la réhabilitation et l'attractivité de plusieurs locaux destinés à accueillir des commerces/culturels de proximité.

M. Bruno LIONEL-MARIE rapporteur.

M. LIONEL-MARIE explique que La Ville de Paris souhaite soutenir les commerces de proximité, notamment ceux liés à la culture et aux métiers de la création. Elle s'associe avec Paris Habitat pour rénover et aménager des locaux commerciaux en pied d'immeuble.

Cette initiative vise à favoriser l'accessibilité universelle, la transition énergétique, et à réduire la vacance commerciale. Il indique qu'en 2021, 14 locaux ont déjà bénéficié de travaux de rénovation, et en 2023, sept autres locaux seront ajoutés à ce programme.

Il est donc proposé d'allouer une subvention de 200 000 euros pour financer ces rénovations et stimuler l'activité économique de la ville.

Pour le 16^e arrondissement, les locaux et les travaux à envisager sont les suivants :

- 34 avenue de Versailles : rénovation de la façade et travaux intérieurs.

M. LIONEL-MARIE invite les élus du Conseil d'arrondissement à émettre un avis favorable à la délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DAE 179, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DFPE 73** Subventions (1 447 829 euros), avenants 1 et 2 à la Fondation des Œuvres de la Croix Saint-Simon pour ses deux établissements hors forfait Fuligule 16^e et l'Ombelle 17^e.

M^{me} Sandra BOELLE rapporteure.

M^{me} BOELLE explique que la délibération porte sur l'octroi de subventions d'un montant total de 1 447 829 euros à deux établissements d'accueil du jeune enfant parisiens gérés par la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon.

Il s'agit plus précisément d'accorder :

- 617 372 euros pour le multi-accueil Fuligule, situé 38 rue Nicolo dans le 16^e.
- 833 457 euros pour l'établissement l'Ombelle, situé dans le 17^e.

Au regard de la problématique d'accueil des petits, et notamment du manque de places en crèche dans l'arrondissement, M^{me} BOELLE demande au Conseil d'arrondissement de donner un avis favorable à cette délibération qui permettra à Fuligule de maintenir l'accueil de 60 enfants.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DFPE 73, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DFPE 83** Avenant n° 1 à convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage confiée à Paris Habitat pour la création d'un multi-accueil de 36 places et d'un centre de PMI au 51 boulevard Exelmans 16^e.

M^{me} Sandra BOELLE rapporteure.

M^{me} BOELLE explique que la délibération porte sur un projet ancien de délocalisation de la halte-garderie et de la PMI qui partagent des locaux exigus et vieillissants rue Claude Terrasse vers le 51 boulevard Exelmans.

Le coût initial du projet était de 3 265 191 euros TTC. En raison des différents reports intervenus et de l'inflation des prix de l'énergie et des matières premières, il a été réévalué à 4 294 448,28 euros TTC.

M^{me} BOELLE demande aux élus du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable à la délibération afin d'établir un avenant à la convention initiale qui permettra de financer l'augmentation du coût du projet.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DFPE 83, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DFPE 150** Centre multi-accueil situé 2 rue Faustin Hélie/6 place Possoz (16^e) — Convention de gestion avec Paris Habitat.

M^{me} Sandra BOELLE rapporteure.

M^{me} BOELLE explique que la délibération porte sur le multi-accueil situé au 2, rue Faustin Hélie/place Possoz dans le 16^e. Divers problèmes ont été signalés depuis l'ouverture de cet établissement, notamment des problèmes de chauffage qui génèrent des coûts importants.

Il est donc proposé de signer une nouvelle convention de recouvrement des charges avec Paris Habitat de façon à pouvoir accueillir les enfants dans de bonnes conditions et qu'ils n'aient plus froid l'hiver.

M^{me} BOELLE demande aux élus du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable à la délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DFPE 150, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DFPE 160** Généralisation à l'ensemble des établissements municipaux des conseils de parents et des conseils d'établissement et modification des règlements intérieurs types proposés aux arrondissements.

M^{me} Sandra BOELLE rapporteure.

M^{me} BOELLE indique que la présente délibération porte sur la généralisation à l'ensemble des établissements municipaux des conseils de parents et des conseils d'établissement et sur la modification des règlements intérieurs types proposés aux arrondissements.

Elle rappelle que la mairie du 16^e s'est toujours opposée à ce projet que la Ville de Paris porte depuis 2010. Elle estime que la mise en place de ces conseils de parents et conseils d'établissement alourdira encore la charge de travail très importante des professionnels des établissements municipaux de la petite enfance alors qu'ils font face à une pénurie de personnel depuis plus d'un an.

M^{me} BOELLE aimerait que la Ville de Paris donne la priorité au recrutement afin d'alléger le travail des responsables de crèches plutôt que de l'alourdir encore avec la mise en place de ces dispositifs. Elle propose par conséquent d'émettre un avis défavorable à la délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DFPE 160, mis aux voix par M. SZPINER, est rejeté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement (votes pour : 29, abstention : 1).

- **2023 DFPE 153** Subvention (59 500 euros) et conventions à 5 associations pour leurs actions d'accompagnement des parents à l'ère du numérique sur les 14^e, 15^e, 16^e et 19^e et sur tout Paris.

M^{me} Laura LAMBLIN BENICHOU rapporteure.

M^{me} LAMBLIN BENICHOU explique que La Ville de Paris et la CAF ont lancé un appel à projets « Parentalité à l'ère du numérique ».

Pour l'année scolaire 2023-2024, six projets sont proposés poursuivant les actions de l'année précédente avec des améliorations basées sur l'expérience acquise. Ces projets comprennent des ateliers, des conférences et des actions de sensibilisation.

Dans ce cadre, il est proposé d'accorder des subventions d'un montant total de 59 500 euros pour cinq associations.

S'agissant du 16^e arrondissement, il s'agit d'octroyer 15 500 euros à l'association Kocoya ThinkLab pour deux actions, dont un cycle de conférences pour la parentalité numérique dans le 15^e et le 16^e.

M^{me} LAMBLIN BENICHOU propose aux élus du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DFPE 153, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DFPE 156** Multi-accueil et logement situés 93/99 boulevard Suchet (16^e) – Convention de gestion et de remboursement de charges Ville/Paris Habitat OPH.

M^{me} Laura LAMBLIN BENICHOU rapporteure

M^{me} LAMBLIN BENICHOU indique que la Ville de Paris a signé un acte de vente en l'état futur d'achèvement en mars 2016, confiant à Paris Habitat la réalisation d'un multi-accueil et d'un logement de fonction situés dans un ensemble immobilier comprenant également des logements sociaux et un parking. La Ville est propriétaire du multi-accueil et du logement de fonction dans cet ensemble.

L'alimentation en eau froide, eau chaude sanitaire et chauffage du multi-accueil et du logement est gérée par Paris Habitat. Une convention de gestion doit donc être signée entre la Ville et Paris Habitat pour définir les modalités de recouvrement des charges. La Ville remboursera également à Paris Habitat des charges communes générales liées au logement. Des régularisations de charges seront effectuées pour la période allant de 2019 à fin 2022, totalisant 39 626,79 euros pour le multi-accueil et 4 283,76 euros pour le logement.

Il est proposé d'autoriser la Maire de Paris à signer cette convention de gestion et de recouvrement des charges pour le multi-accueil et le logement, avec la possibilité de résiliation par la Ville uniquement si elle décide de rendre indépendantes ses installations ou de vendre le logement.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris à partir de 2023, sous réserve de financement et de disponibilité des crédits.





M^{me} LAMBLIN BENICHOU demande aux élus du Conseil d'arrondissement de bien vouloir émettre un avis favorable à la délibération.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DFPE 156, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

L'ordre du jour étant épuisé, M. SZPNER remercie l'ensemble des membres du Conseil d'arrondissement pour leur participation et en profite pour saluer le nouveau Directeur général des services en remplacement de M^{me} Rivayrand qui a fait valoir ses droits à la retraite. La salle lui souhaite la bienvenue pour son premier Conseil.

La séance est levée à 19 h 52.

Signature 	Signature 
M.  Maire du 16 ^e arrondissement	M ^{me}  conseiller·ère d'arrondissement Secrétaire de séance